

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise au voix, est rejetée.)

(Vote No 295)

POUR

Députés

Duceppe
Leblanc (Longueuil)
Tremblay (Rosemont)—5

Lapierre
Rocheleau

CONTRE

Députés

Andre
Campbell (Vancouver Centre)
Collins
Hawkes
MacDougall (Timiskaming)

Blenkarn
Clark (Brandon—Souris)
Dingwall
Kempling
Mayer—10

• (1640)

[Français]

Mme le vice-président: Je déclare la motion défaite.

[Traduction]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je me sens assez revigoré après ce vote de confiance pour intervenir à propos de cette motion.

Je vais commencer par complimenter mes collègues de Manicouagan et de Richmond—Wolfe. J'ai certes apprécié leurs commentaires et je crois qu'ils ont situé cet amendement dans une juste perspective.

Je dirais que c'est peut-être le plus gros projet de cette nature qui ait jamais été entrepris au Canada et il va de soi qu'à titre de Terre-Neuvien, j'ai ma propre idée à ce sujet, mais tout le monde aura certes amplement l'occasion d'en parler car il faudra du temps pour examiner en détail tout ce qui va suivre. Je veux dire que nous n'en sommes qu'au tout début des appels d'offres d'un contrat très compliqué et quand nous commentons et que nous examinons de notre mieux ce qui est écrit et que nous

voulons ce qu'il y a de mieux, je crois que nous devons nous placer dans une juste perspective.

Comme toute autre chose en ce bas monde, le projet constitue un compromis. J'aimerais évidemment, madame la Présidente, que ce projet soit favorable en tous points au Canada, mais je suis réaliste, comme beaucoup de mes collègues des deux côtés de la Chambre.

Laissez-moi l'exprimer autrement, madame la Présidente. Si nous avions attendu d'avoir un contrat parfait, nous serions encore là à négocier à la fin des temps. C'est impossible d'en faire un contrat parfait. Nous devons donc mettre ce projet en oeuvre, quelque part entre la perfection et la réalité, en raison de la nature pratique de l'exploitation d'Hibernia et des gisements qui suivront, soit Ben Nevis et Terra Nova, à 20 milles au sud d'Hibernia.

Nous voulons tout simplement, par notre sous-amendement, favoriser au maximum le contenu canadien de ce projet très important tant pour le Canada que pour Terre-Neuve ou le Québec, sans pour autant en mettre en danger ou en retarder la réalisation. L'ensemble du pays sera touché par ce projet de loi. S'il fallait attendre d'obtenir tout ce que l'on désire, nous ne serions jamais capables de mettre ce projet en branle.

Il me semble tout à fait clair que le NPD et les députés indépendants de la Chambre ne désirent pas vraiment voir se réaliser ce projet. Des membres du NPD l'ont même affirmé, et ils ont un certain nombre de raisons de prendre cette position. Je n'ai pas été amusé du tout, mais plutôt passablement étonné lorsque le député de Kamloops a pris la parole pour se plaindre du peu de temps que nous avons consacré à ce projet.

Je me rappelle également l'intervention du député d'Edmonton—Est, il y a quelques minutes, au sujet de ce qui avait été fait, de ce qui n'avait pas été fait, de ce qui aurait dû être fait, ainsi de suite. Je ne veux pas jouer au plus fin mais je me souviens très bien de l'étude de ce projet de loi en seconde lecture, où j'ai joué un rôle déterminant, ainsi que de la première lecture, à laquelle j'ai aussi participé. Personne ne semblait s'opposer fortement à la réalisation de ce projet. On a proposé quelques amendements. Je me souviens clairement que le 13 juin, le comité n'y avait consacré qu'une journée parce que,